

**ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

Ouagadougou, le **24 MAY 2023**

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

N° 2023-006 /ENAM/DG/SG/DRH

Le Directeur général de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature

COMMUNIQUE

Un concours direct pour le recrutement d'un (e) (01) Conseiller d'éducation, est ouvert le dimanche 02 juillet 2023 pour le compte de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), session de 2023.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature audit concours, les personnes des deux (02) sexes âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2023, remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire d'un diplôme en éducation scolaire équivalent au baccalauréat plus cinq (BAC + 5) ans de formation ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date de clôture de la réception des dossiers de candidature ;
- avoir de bonnes conditions physiques et mentales ;
- être de bonne moralité ;
- être apte à travailler sous pression et avoir l'esprit d'équipe.

B. COMPOSITION DE DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers sont reçus tous les jours ouvrables du lundi au samedi, du 29 mai au 08 juin 2023 de 8h 00 mn à 14h 30 mn au Secrétariat de la Direction des ressources humaines de l'ENAM.

Chaque dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Directeur général de l'ENAM, datée et signée du candidat, donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme exigé ou de son attestation légalisée en cours de validité ;
- une photocopie légalisée de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ;
- un certificat de visite et contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA datant de moins trois (03) mois, attestant que le candidat à une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement ;
- un Curriculum vitae actualisé et faisant ressortir les compétences du candidat.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 02 juillet 2023** selon les horaires ci-après :

- 7h 30 mn à 10h 30 mn : épreuve technique : coefficient 2 ;
- 11h 30 à 13h : épreuve de culture générale, coefficient 1.

Seuls les candidats déclarés admissibles après l'écrit, prendront part à la phase d'entretien, coefficient 1.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ayant servie au dépôt des candidatures.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Le ou la candidat (e) déclaré (e) admis (e) est engagé (e) à l'ENAM comme contractuel en qualité de Conseiller d'Education, de la grille en vigueur des EPE, après une période d'essai de trois (03) mois pour compter de la date de sa prise de service.

NB : Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique et celles admises à un concours, en formation dans une école professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.



Jacob Y. YARABATIOULA